

COMPTE RENDU CAP A – 3/7/18

La tonalité du jour : une administration toute puissante et un exécutif en retrait, en mode silencieux, comme pour la CAP B et C.

Instance de *discussion*, enfin, il paraît, sauf qu'il faut **très vite** « **passer au vote** » pour **imposer** les décisions **déjà prises** par l'administration.

Pour preuve : dès la fin de l'instance, la liste des promus est déjà en ligne sur intranet...

Trois (tristes) exemples particulièrement révélateurs :

- **ATTACHES HORS CLASSE** : Une fois de plus l'administration a pris la main en choisissant les agents **sans respecter l'ordre du tableau d'avancement**.

Soi-disant un **choix** managérial, ce qui nous paraît plutôt **arbitraire**.

Pas de débat. Quelle est la nécessité de faire passer un entretien à ces agents et de s'affranchir des règles statutaires ? Leurs collègues apprécieront.

- **SAGES- FEMMES** : Ce tableau d'avancement n'est pas soumis au vote en raison d'une interprétation restrictive (voire abusive), des textes statutaires les concernant. Pour la **3^{ème} année consécutive** les sages-femmes inscrites sur le tableau d'avancement stagnent en raison d'absence de fonction d'encadrement.

FOCD31 a proposé l'**avancement de grade pour toutes** dont la carrière a été gelée pendant de nombreuses années.

En réponse : **PAS DE VOTE DONC PAS DE PROMOTION**.

- Et que penser des agents de l'**ATD**, tous **oubliés, sauf un ...**

Une fois de plus, cette CAP A –comme les deux autres hier-, n'est **PAS** un lieu de débat, mais une **véritable chambre d'enregistrement**, entérinant les décisions **déjà actées**.

Les agents apprécieront cette attitude quant à leur carrière.

Vous trouverez ci-joint la motion CAP A lue en séance, nos élus **FOCD31** se tiennent à votre disposition pour plus de précisions sur cette CAP.

Nous tenons à féliciter tous les promus, qu'ils soient de catégories A, B et C